

Les savoir-faire liés au parfum en PAYS de GRASSE



UNESCO, UN AN APRÈS

EN NOVEMBRE 2018, SOUVENEZ-VOUS, GRASSE REMPORTAIT UNE VICTOIRE HISTORIQUE AVEC L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'UNESCO DES «SAVOIR-FAIRE LIÉS AU PARFUM EN PAYS DE GRASSE». UNE EXTRAORDINAIRE RECONNAISSANCE POUR TOUTE LA CHAÎNE DE VALEURS DE LA CULTURE DE LA PLANTE À LA CRÉATION DES PARFUMS, UNE FIERTÉ POUR TOUS LES GRASSOIS.

Le label, obtenu de haute lutte par l'association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse, en association avec la ville de Grasse et la CAPG, a généré de l'enthousiasme, a galvanisé les équipes, a encouragé les initiatives et orienté l'attention sur la ville. Il manquait une estampille officielle, un sigle, un logo, un emblème à adosser aux actions entreprises au titre même de cette labellisation UNESCO. Il vient d'être créé et présenté lors de l'assemblée générale de l'association en novembre 2019.

Cet emblème peut être attribué à toute organisation à but non lucratif qui contribue à la mise en valeur des « savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse » et à leur transmission aux générations futures, explique Jean-Pierre LELEUX, Sénateur des Alpes-Maritimes et président de l'association. Chaque organisateur est invité à approuver la Charte d'engagement qui précise les conditions d'attribution de l'emblème. En souscrivant aux principes énoncés, il s'engage à promouvoir les « savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse » ainsi que les valeurs défendues par l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine immatériel.

L'exigence de qualité demandée pour une inscription des savoir-faire au PCI est telle, qu'elle impose que le logotype «Savoir-faire parfum », s'applique à des actions correspondant aux critères de la convention UNESCO de 2003. Cette convention vise à *sauvegarder les pratiques, représentations, expressions, savoirs et savoir-faire que les communautés, les groupes et, dans certains cas, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel et de sensibiliser un large public à ces pratiques culturelles immatérielles, de renforcer la reconnaissance des détenteurs et des praticiens et d'améliorer les conditions d'exercice, de sauvegarde et de transmission de ces pratiques.*

Les projets à visées commerciales ne pourront pas bénéficier du logotype parce qu'ils ne répondent pas aux critères de la Convention qui s'attache exclusivement à la *valeur éducative,*

scientifique, culturelle et artistique des activités proposées. A ce titre, l'UNESCO invite à considérer le risque élevé de commercialisation excessive de l'élément inscrit et encourage *l'Etat partie et les détenteurs du label à se concentrer sur les aspects sociaux et culturels de l'élément lors de la planification et de la mise en oeuvre des mesures de sauvegarde.*

Cette nouvelle étape franchie, il convient d'aller plus loin. Jérôme VIAUD, Maire de Grasse, évoque la création imminente d'un comité de suivi des mesures de sauvegarde. *Tout ce qui a été construit par héritage et reconnu par l'UNESCO doit être définitivement respecté et développé. Ensemble, nous avons déterminé six pôles d'actions autour du soutien de la filière agricole, de l'animation/médiation, du développement du fond documentaire, de la transmission des savoirs, de l'attractivité touristique et économique, des relations internationales. Et pour chaque pôle, une feuille de route, un référent, une équipe opérationnelle et bien-sûr une volonté politique forte.* Les choses se structurent entre la collectivité et l'Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse : avis aux passionnés, il reste des places à pourvoir dans les différents pôles pour asseoir leur représentativité.

La reconnaissance de l'UNESCO est un incontestable levier de promotion territoriale comme peut l'être dans le domaine économique le label Grasse Expertise. Cette reconnaissance se mérite : la ville a 5 ans avant une visite de contrôle des mesures de sauvegarde de nos savoir-faire. Les axes sont définis, les priorités sont données, les résultats suivront.

RENSEIGNEMENTS :

Association PATRIMOINE VIVANT DU PAYS DE GRASSE
Maison des Associations,
16 rue de l'Ancien Palais de
Justice, 06130 GRASSE.
patrimoinevivant@orange.fr

